

Fichage islamophobe à Cergy-Pontoise et dans l'Enseignement Supérieur

Ce lundi 14 octobre, nous avons appris que l'**Université Cergy Pontoise** avait envoyé à un courrier et fourni une fiche de signalement à ses personnels, destinés à dénoncer d'éventuels « signaux faibles » de radicalisation des étudiant-e-s. D'après les informations dont nous disposons, ce n'est pas une première : cette fiche avait déjà été envoyée à plusieurs reprises. De plus, ce document entre en résonance localement avec une fiche « Prévenir la radicalisation » envoyée par le ministère de l'Enseignement Supérieur aux établissements.

Quels sont, selon l'université, les critères de radicalisation ? Un gros tiers cible les signes extérieurs de pratique d'une religion, à savoir l'islam (par exemple le port de la barbe sans moustaches – sic – ou du voile). Un cinquième cible des comportements "normaux", ou tout du moins attendus chez un-e étudiant-e. Il est normal que des adultes remettent en question le contenu des enseignements, professent des opinions idéologiques ou politiques ou s'intéressent à l'actualité. Enfin, un autre cinquième des critères peuvent tout à fait correspondre à des situations de détresse psychique fort courantes à l'université, comme souligné dans les études sur la santé, notamment mentale, des étudiant-e-s. Ces critères sont dans la droite ligne de ceux évoqués moins en détail dans la fiche envoyée par le ministère.

Avec ce formulaire, l'Université Cergy Pontoise appelle, non à signaler d'éventuels comportements violents, mais à fichier les étudiant-e-s musulman-e-s ou perçu-e-s comme tel-le-s, à la demande de services de l'État. Et quand bien même ces dernier-e-s n'afficheraient pas leur pratique de l'islam, cela tomberait sous le coup du critère de « dissimulation ». La procédure entamée par le ministère, relayée et aggravée par l'Université Cergy Pontoise, cible explicitement les étudiant-e-s musulman-e-s (ou perçu-e-s comme tel-le-s) en raison de leur religion réelle ou supposée et constitue une nouvelle attaque islamophobe insupportable contre la laïcité.

Malheureusement, la mise en place de cette procédure n'est pas un élément isolé. Elle renforce l'offensive actuelle contre les musulman-e-s (et les personnes assimilées comme tel-le-s) dans ce pays, campagne dont le gouvernement se fait le relais. Dans le contexte actuel de propos racistes décomplexés et incessants, de « débats » sur le port du voile dans le cadre scolaire ou, il y a peu, à l'université et de criminalisation d'une confession, **Solidaires Étudiant-e-s rappelle son attachement à l'égalité entre toutes les étudiant-e-s et au respect de la liberté de croyance et de non-croyance pour toutes.**

La présidence de l'Université Cergy Pontoise a retiré ce formulaire en invoquant une « maladresse ». La simple analyse des critères retenus et l'embarras des services de l'État montre que ce n'est pas le cas. En effet, la ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal, a pour le moment refusé de donner une explication, d'ordonner une enquête ou d'entamer des procédures disciplinaires à l'encontre des auteur-e-s de cet acte indéniablement raciste.

La fédération Solidaires Étudiant-e-s, syndicats de lutte, exige :

- que les attaques racistes et islamophobes, à l'Université comme ailleurs, cessent ;
- la démission du président de l'Université Cergy Pontoise ;
- la suspension provisoire des responsables de la rédaction et de la publication de cette fiche et le déclenchement de poursuites disciplinaires ;
- une explication et condamnation ferme de la part du Ministère.

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

